



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-111-714

Déposé le : 13.06.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Quelle place aux pharmaciens de référence dans les CMS du canton de Vaud ?

Texte déposé

Une collaboration entre les spécialistes de la santé permet d'améliorer la qualité des soins, d'optimiser la prise en charge des patients et d'améliorer le rapport coût/ efficacité des prestations.

Le canton de Vaud a reconnu cette volonté de partenariat en soutenant les cercles de qualité médecins-pharmaciens dans les EMS vaudois. Selon les premiers résultats, cette collaboration entre médecins et pharmaciens permet de diminuer les coûts des médicaments et d'améliorer la sécurité des résidents/patients par un suivi régulier de leurs besoins en médicaments.

Aujourd'hui, nous constatons que dans les CMS vaudois, seul un médecin de référence est présent avec un cahier des charges défini. Dès lors, pour mettre en pratique une bonne collaboration entre les partenaires de la santé et pour améliorer la qualité, il serait judicieux de proposer aussi au sein des CMS une présence d'un pharmacien de référence. Cela permettrait de mieux assurer les bonnes pratiques d'efficacité et de sécurité pour les patients. A titre d'exemple, on pourrait citer les réconciliations médicamenteuses à la sortie de l'hospitalisation, les réductions de risques liés aux médicaments à forts potentiels d'interactions et l'information sur le matériel médical spécifique lors d'hospitalisation à domicile. Le pharmacien de référence peut jouer un rôle important comme lien avec la pharmacie titulaire du dossier du patient, notamment lorsque son traitement comporte plusieurs médicaments afin d'organiser la préparation du semainier afin d'en garantir la sécurité et la compliance du traitement.

Ainsi, pour suivre la logique d'amélioration de la prise en charge des patients par la collaboration initiée entre les partenaires de la santé et de la qualité des soins dans le canton de Vaud, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

1. Est-il favorable à la mise en place de pharmaciens de références dans les CMS vaudois au même titre que celle du médecin de référence déjà existant ?

2. Dans l'affirmative, est-il est prêt à mettre rapidement en place le pharmacien de référence dans lesdits CMS ?

Commentaire(s)

Conclusions

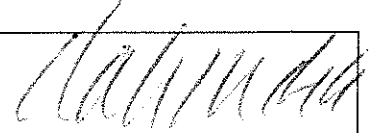
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine LABOUCHERE

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe 	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc 
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas 	Germain Philippe
Blanc Mathieu 	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François 	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre 
Bovay Alain 	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques 
Cachin Jean-François 	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert 	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine 	Dupontet Aline	Jaquier Rémy 
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice 	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian 	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques 	Schwab Claude
Luisier Christelle 	Podio Sylvie	Sonnay Eric 
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel 	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe 
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel 	Wyssa Claudine 
Mossi Michele	Rydlö Alexandre	Züger Eric